



Paralysie flasque aiguë

Qu'est-ce que la paralysie flasque aiguë (PFA)?

La PFA est un ensemble de symptômes et non une maladie ou un diagnostic. Elle se définit comme l'apparition soudaine d'une faiblesse ou d'une paralysie musculaire chez les enfants âgés de moins de 15 ans; elle n'est pas attribuable à un traumatisme. Au Canada, les symptômes de PFA sont déclarés et font l'objet d'une investigation pour déterminer ou éliminer rapidement la possibilité de la poliomyélite.

La PFA peut être causée par la poliomyélite ou un certain nombre d'autres facteurs. La cause la plus fréquente au Canada est le syndrome de Guillain-Barré. La PFA peut également être causée par d'autres facteurs, notamment une infection virale ou bactérienne, une maladie auto-immune ou l'exposition à des toxines environnementales, et il arrive qu'il soit impossible de trouver la cause.

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes sont l'apparition soudaine d'une faiblesse ou d'une paralysie flasque; le groupe musculaire atteint devient faible et ne peut plus se contracter. La PFA causée par la poliomyélite n'atteint pas les deux côtés du corps de façon égale; certains membres ou groupes musculaires sont atteints, et d'autres non. La fièvre est généralement présente au début. La PFA peut également toucher les muscles de la tête ou du cou ou le diaphragme, muscle qui sert à la respiration.

Une faiblesse transitoire (de courte durée) n'est pas considérée comme un symptôme de la PFA.

Comment se transmet la PFA?

La propagation de la PFA dépend de la cause.

Comment diagnostique-t-on la PFA?

La PFA est un ensemble de symptômes et non une maladie en particulier; c'est pourquoi il n'existe pas de test précis pour la PFA. Les tests diagnostiques servent à déterminer le facteur responsable de la PFA et à écarter ou à confirmer la présence de la poliomyélite. Le fournisseur de soins de santé commence par recueillir les antécédents du patient et faire la chronologie des symptômes. Différents tests de laboratoire (échantillons de selles et de sang, prélèvements de gorge ou de liquide céphalorachidien) et des examens d'imagerie neurologique peuvent être utilisés.

Qui risque de contracter la PFA?

Cela peut varier en fonction de la cause sous-jacente de la PFA.



Comment prévenir la PFA?

La prévention peut varier en fonction de la cause sous-jacente de la PFA. Il est possible de diminuer le risque en adoptant de bonnes habitudes qui permettent d'éviter la transmission de maladies, comme :

- se laver les mains souvent;
- éviter de se toucher le visage avec les mains;
- tousser et éternuer dans sa manche ou dans un mouchoir et non dans sa main;
- manipuler les aliments de façon sécuritaire;
- garder les surfaces communes propres (p. ex. les comptoirs);
- s'assurer que ses vaccins sont à jour selon le [calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick](#) et les [recommandations de vaccination pour les voyages à l'étranger](#);
- consulter les [conseils de santé aux voyageurs du Canada qui voyagent à l'étranger](#) et obtenir des soins médicaux en cas de malaise après un voyage à l'étranger;
- éviter tout contact étroit avec des personnes malades et rester chez soi en cas de maladie.

Comment traite-t-on la PFA?

Le traitement dépend de la cause de la PFA.

Comment intervient la Santé publique?

Les fournisseurs de soins de santé, les hôpitaux, les laboratoires, les écoles et les garderies sont tenus de signaler les cas soupçonnés de PFA à la Santé publique. Le personnel de la Santé publique s'entretiendra avec le fournisseur de soins de santé et le patient (ou ses personnes soignantes) pour déterminer la cause sous-jacente de la PFA. Si la PFA est causée par une maladie transmissible, la Santé publique déterminera comment l'infection a été contractée, tentera de cerner les personnes à risque, mettra en place les mesures de prévention nécessaires (notamment la vaccination et les restrictions concernant la présence au travail ou à l'école) et diffusera tout autre conseil pertinent.

Renseignements supplémentaires

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé, votre bureau local de Santé publique ou Télé-Soins 811.

SITES WEB UTILES

- Immunisation Canada : immunize.ca/fr
- Agence de la santé publique du Canada : phac-aspc.gc.ca
- Société canadienne de pédiatrie : <https://cps.ca/fr/>

Dernière révision : 07 mai 2024